



nécessaire pour la réparation dudit horloge & de répar  
d'iceluy pendant vne année & moins que quelque chose  
requiert aussi l'assemblée de déliberer

Surquoy de commune voix a été délibéré que la cont<sup>e</sup> acc<sup>te</sup>  
dudit martet de reparer l'horloge & la montre d'iceluy pour  
somme de trente six livres, & pour les réparations des pillions  
place de boucherie boucher réparations de la boucherie par  
consulte la maistrerie valable & Indivins jelle s'ont demeuré  
nommé davant tailleur de pierre du lieu de maistrerie pour  
de six livres, lequel s'oblige de commencer ledit travail le  
du present mois & le continuer sans se distraire ailleurs  
La perfection dudit travail s'engageant a la verification par  
Et que les réparations de la Halle & boucherie concernent  
ont demeuré au François lecoult charpentier pour la somme  
soixante dix livres par rapport a laugmentation qui s'est  
L'assemblée de restituer l'entree tout de la Halle & bouch  
fournissant comme au vesis, comme aussi l'assemblée prie  
Les consuls de faire les réparations nécessaires a la fontain  
plus urgente que celles des baches

En suite de ce Cabanque Consul  
Artigau consul, Mondardes Broque  
Maroué, Muihes, T Martet  
Pucage breton Martet

L'an mil sept cens trente quatre & le onz  
jour du mois de juillet dans l'Hotel de ville de mon  
assemblée nrs

par ledit s<sup>r</sup> d'ailher premier consul a été prop  
conjointement avec les s<sup>r</sup> Douat son cosse que  
ils auroint mis a la moins ditte & rabats les rep  
qu'il convient de faire a la place & a la bouch

Insembl  
sep. on  
le de de  
au veu  
avec de  
maison  
conform  
Carre  
mater  
qui rev  
Livres  
davant  
vn mon  
maison  
reflexi  
Cependant  
La com  
par la q  
place &  
urgent  
reparat  
comme  
restes en  
quon co  
prejudic  
deliberé

surquoy p  
aprouve  
consuls de  
la reparat  
Les plus ne  
consentant